

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris s'est réuni pour la dernière fois de la mandature

Le 36^{ème} Bureau de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le mardi 11 février 2020 sous la présidence de Patrick OLLIER. La dernière séance de cette mandature a été l'occasion de revenir sur les principales actions engagées par la Métropole depuis sa création.

« Ensemble, nous avons mené une politique fondée sur une vision commune et non pas sur le plus petit dénominateur commun comme cela a pu être évoqué par certains. Après 4 ans d'existence, la Métropole a agi dans l'intérêt des 7,2 millions d'habitants et des 131 communes grâce à une gouvernance partagée efficace. Au total, ce sont 36 Bureaux et 26 Conseils qui ont abouti à l'adoption de 742 délibérations dont 98% à l'unanimité », souligne Patrick OLLIER.

160 millions d'euros d'investissements

Au total, depuis 2016, la Métropole du Grand Paris a investi **160 millions** d'euros dans des projets ambitieux. Par exemple, au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), ce sont **542 projets** de **117 communes** et **9 territoires** qui ont bénéficié de **113 millions d'euros**. Par ailleurs, le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) a permis de subventionner **52 projets** à hauteur de **1,7 millions d'euros**.

Participer au rééquilibrage territorial par des grands projets structurants et des opérations d'aménagement

La Métropole a soutenu des projets structurants tels que le franchissement Pleyel, la passerelle de Thiais-Orly, le pont de Nogent, la nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny, le franchissement de La Courneuve, le Colisée à Tremblay-en-France, le plan piscines Héritage 2024 (les centres aquatiques du Pont-de Bondy à Noisy-le-Sec, de Coursailles à Aulnay-Sous-Bois et du Fort d'Aubervilliers) ainsi que des piscines de dimension olympique (Le Bourget et Colombes) dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. De plus, la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique et de son franchissement attenant à Saint-Denis. La Métropole a également pris en charge des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et des opérations déclarées d'intérêt métropolitain telles que la ZAC des Docks (100 ha), la ZAC Plaine Saulnier (12 ha), l'opération d'intérêt métropolitain de Villeneuve-la-Garenne (21 ha), l'opération d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan (19 ha) et l'opération d'intérêt métropolitain de Noisy-Est à Noisy-le-Grand (14 ha).

« Inventons la Métropole du Grand Paris », le plus grand concours d'architecture et d'urbanisme d'Europe

Initié par la Métropole du Grand Paris en 2016, fort de deux éditions, le concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » a mobilisé **644 équipes candidates** pour **77 projets lauréats** qui permettent d'aménager **260 hectares** et d'offrir près de **20 hectares d'espaces végétalisés**. La Métropole du Grand Paris a ainsi généré un formidable effet de levier avec près de **10 milliards d'euros d'investissements privés** financés pour construire **18 000 logements** et créer **80 500 emplois dont 61 500 emplois pérennes**. Ce concours est d'ores et déjà entré dans une phase opérationnelle par les signatures de permis de construire, par la pose de premières pierres et par l'inauguration des premiers bâtiments.

« Inventons la Métropole du Grand Paris, finaliste des MIPIM Awards 2020, est une réussite grâce à l'action collective des Maires, des élus ainsi que de tous les acteurs concernés, que je tiens à remercier. Ce concours contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Métropole du Grand Paris » souligne Patrick OLLIER.

Innovation numérique

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixée comme objectif de bâtir une métropole innovante et solidaire, capable de lutter contre la fracture numérique. Dans cette optique, plusieurs initiatives ont été mises en place notamment le déploiement des « pass numériques » qui permettent de fournir des services d'accompagnement numérique à plus de **16 000 métropolitains**. Le Bureau du 11 février 2020 a adopté à l'unanimité la sélection de **15 territoires d'expérimentation** pour le déploiement des pass numériques qui prennent la forme de chèques, sur le modèle des titres-restaurants. La Métropole mobilisera plus de **1,8 million d'euros** pour déployer cette action sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis 2018, la Métropole s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ». Dans ce cadre, elle a engagé plusieurs actions déterminantes en faveur de ses communes dont l'opération d'aménagement du Casier Pilote de La Bassée, la renaturation de la confluence de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges (7,5 millions d'euros), la réouverture de la Bièvre (2,5 millions d'euros) et l'aménagement du Morbras (200 000 euros par an).

En fin de séance, les membres du Bureau ont accueilli Méka BRUNEL, Présidente du Conseil de Développement (CoDev) de la Métropole, Philippe LAURENT, représentant permanent du Bureau auprès du CoDev, et Philippe PELLETIER, Vice-Président du CoDev. Ils ont rendu compte des travaux des 104 membres du CoDev (80 personnalités qualifiées et 24 citoyens) qui ont permis de proposer au cours de la mandature 6 avis et une contribution.

« Le CoDeV a permis de faire le lien entre les actions de proximité et les politiques publiques mises en œuvre à l'échelle métropolitaine », précise Méka BRUNEL. Dans ce cadre, de nouvelles perspectives ont été présentées dans l'objectif de renforcer le lien avec les élus et le dialogue avec les métropolitains. Patrick OLLIER, saluant le travail accompli par le CoDev, a rappelé que *« durant ces 4 ans, la Métropole a pu s'appuyer utilement sur l'intelligence collective et sur les talents des membres du CoDev pour nourrir ses réflexions et éclairer ses décisions ».*